A l'occasion de la visite du Dr **Margaret Chan**, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le 2 décembre à Paris, a été signé un nouvel
Accord-cadre
entre la
France
et l'
OMS
, pour la période
2014-2019
.

Ce nouvel accord a vocation à renforcer le partenariat entre la France et l'OMS autour de quatre domaines de coopération prioritaires : la sécurité sanitaire, les objectifs du développement en santé, la prévention des facteurs de risques et le renforcement des systèmes de santé.

Grâce à cet accord, la France contribuera, à hauteur de 10 millions d'euros par an, aux projets mis en œuvre par l'OMS dans ces domaines prioritaires. Son soutien sera notamment dirigé vers la mise en place d'un Règlement sanitaire international pour améliorer la prévention et la réponse face aux urgences épidémiques et aux catastrophes sanitaires, et à la lutte contre la mortalité maternelle et infantile dans les pays en développement.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius, et la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Mme Marisol Touraine, se sont félicités de la convergence des objectifs portés par

la France et par l'OMS, notamment en faveur d'une couverture sanitaire universelle.

La France et l'OMS ont également convenu de renforcer l'échange d'expertise en santé et le plaidoyer conjoint en faveur des enjeux de santé mondiale.